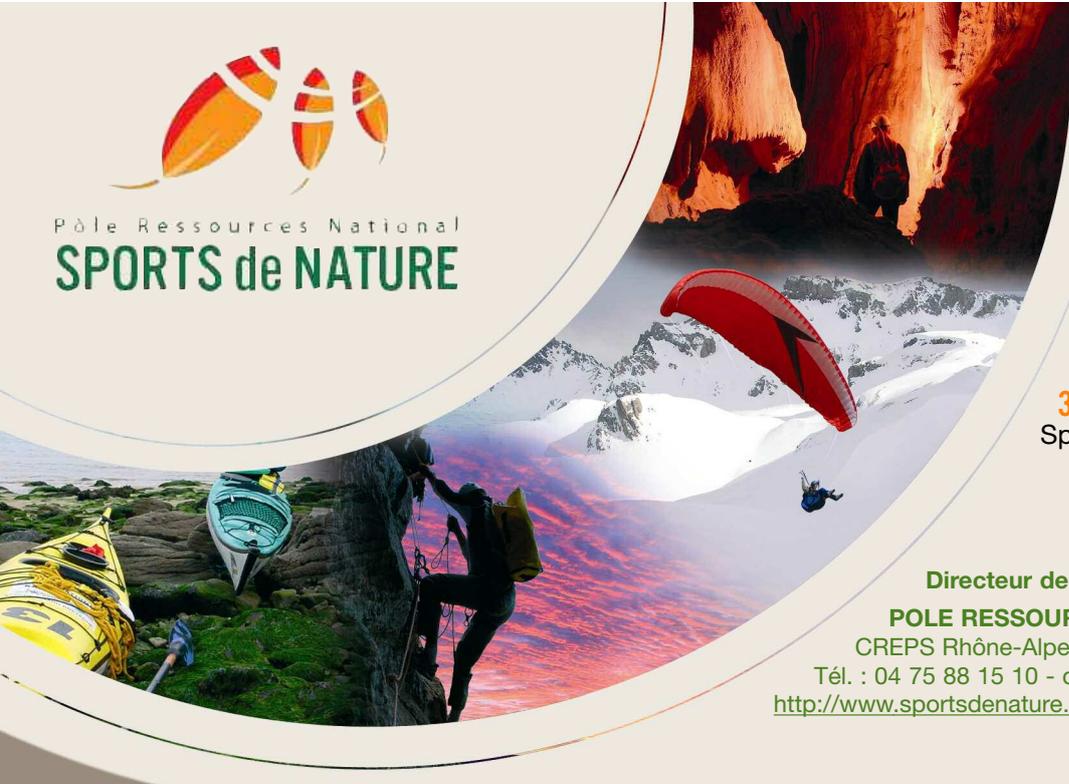




Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. LES BRÈVES DU RESEAU > P2

2. PERSONNALITÉ > P3

L'équipe sports de nature (administration centrale MSJS et PRN Sports de nature)

3. LE POINT SUR... > P4

Sports de nature et handicaps

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

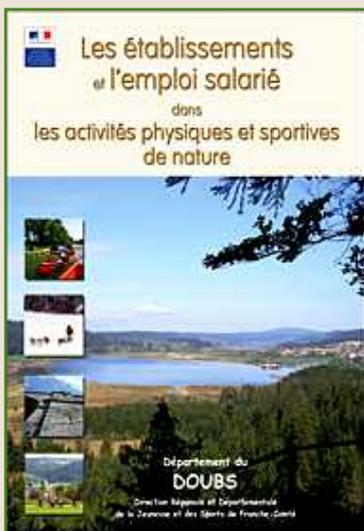
CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

Tél. : 04 75 88 15 10 - courriel : prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

<http://www.sportsdenature.gouv.fr> - ISSN 1958-5101

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°35 FÉVRIER 2008

ZOOM



Doubs : Les établissements et l'emploi salarié dans les activités physiques et sportives de nature
www.sportsdenature.gouv.fr

L'OEIL DE L'EXPERT

Si la loi de février 2005 affirme le droit d'accès aux loisirs pour les personnes en situation de handicap, sa mise en œuvre doit tendre vers une continuité de services adaptés afin de répondre à deux impératifs : rendre accessibles les pratiques et permettre au sportif en situation de handicap d'être acteur de son projet.

Les sports de nature nous renvoient à une question simple : comment mettre en place les conditions favorables pour accéder à des activités se déroulant dans un environnement a priori peu accessible ?

Ce défi comprend 3 enjeux :

1. répondre à toutes les situations de handicap ;
2. favoriser l'accès aux sports de nature et identifier les bonnes pratiques ;
3. tendre vers l'autonomie, la sécurité, et le plaisir en milieu naturel.

Deux expériences récentes permettent de mesurer le chemin parcouru, et restant à parcourir :

- la 3e édition des Jeux Neige et Montagne Handisport (du 29 au 31 janvier 2008 à Bolquere dans les Pyrénées Orientales), manifestation d'envergure, symbolisant la complexité de la mise en place des sports de nature dans un environnement naturel non aménagé. Plus de 200 participants handicapés physiques et sensoriels se sont regroupés lors de cet événement qui a mobilisé de nombreux acteurs : représentants des fédérations sportives, stations de montagne, collectivités, offices de tourisme, services de transport, hôteliers, prestataires des sports de nature, associations ainsi que bénévoles et éducateurs spécialisés... La coordination de l'ensemble de ces compétences a per-

mis de répondre aux besoins du public concerné : pédagogie, matériel, accessibilité, accompagnement ...

- les Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature (septembre 2007 à Besançon), auxquelles les acteurs des sports de nature adaptés ont activement participé autour de nombreux exposants et d'un atelier animé par Mme Edwige AVICE. Elles ont démontré l'intérêt des collectivités et des professionnels pour ce secteur, tout en mettant en exergue la difficulté d'accompagnement et de coordination des projets de territoires adaptés.

Les fédérations sportives spécialisées (handisport, sport adapté, sourds de France) voient régulièrement leur nombre de licencié(e)s augmenter ; parallèlement, les offres des fédérations "valides" et des prestataires se développent. L'enjeu des prochaines années sera de faire cohabiter l'offre du mouvement sportif et les pratiques touristiques et/ou commerciales, pour augmenter le niveau de qualité des prestations. Cela passe notamment par la mutualisation des moyens à l'échelon local, la valorisation de l'expertise des fédérations, la poursuite des efforts de formation continue des acteurs professionnels et bénévoles, un meilleur usage des ressources disponibles et par l'accès à des informations précises et fiables. En ce sens, les acteurs disposent avec le réseau des "sports de nature" d'une plate forme d'échange très appréciable. Enfin, le département fédéral des sports de nature vient d'ouvrir son nouveau site internet pleinement dédié à ces pratiques.

Cédric GARREAU
CTN sports de nature - FF handisport

Proposer une actualité au comité de rédaction :
[formulaire en ligne](#)

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr



CDESI du Haut Rhin

La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires des sports de nature 68 a été instituée en décembre 2007. L'état des lieux des ESI a été confié à l'ADAUHR (Association départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin).

www.sportsdenature.gouv.fr

Pour un sport ensemble valides-handicapés

Opération proposée par le Comité départemental olympique et sportif de Gironde, cette démarche de labellisation des clubs girondins vise trois objectifs : favoriser la pratique sportive en mixité ; encourager la participation des publics handicapés à la vie des clubs valides ; aider et accompagner les clubs valides qui souhaitent intégrer un public handicapé. Les critères de labellisation s'articulent autour de trois axes : accueil des personnes ; accessibilité des sites et des pratiques ; encadrement adapté, qualifié et de qualité. Parmi les candidats figurent des clubs sports de nature (spéléologie, voile, kayak, randonnée, équitation...).

[contact : 05 56 00 99 05](mailto:contact@giroville.com)

giroville.com

Sports de nature en milieu urbain

Le Comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CNESI) s'est intéressé à la question de la pratique des sports de nature en milieu urbain. Il expose dans son rapport 2007, d'une part, l'impact de cette tendance sur la pratique sportive et les évolutions dont elle est porteuse, d'autre part, l'accompagnement de cette urbanisation des sports de nature par les pouvoirs publics. Ce document est téléchargeable depuis le site du CNAPS. A titre d'illustration des relations entre les sports de nature et la ville, un événement sportif appelé "l'éco-trail de Paris" (16 février 2008) a proposé aux participants un itinéraire entièrement "naturel".

www.cnaps.fr

www.traildeparis.com

MN3V bilan et perspectives

Le "Bilan 2003-2007 et perspectives" de la Mission nationale véloroutes et voies vertes (MN3V) présente les différentes étapes et les résultats atteints en cinq ans, ainsi que divers points de vue sur l'évolution du réseau national cyclable. Tous les acteurs intéressés par ces sujets sont invités à transmettre leurs réactions au secrétariat de la MN3V ; elles alimenteront le débat sur les dispositions à prendre pour les prochaines années.

www.tourisme.gouv.fr

L'avenir de la montagne

Anticiper les évolutions et adapter les politiques publiques pour l'aménagement de la montagne, tel est l'objectif fixé par l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) lors de son 23^e congrès en octobre 2007. Le rapport "Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne", publié fin 2007, comporte des propositions concernant l'évolution de l'offre de tourisme sportif en montagne, notamment la diversification d'une offre hivernale de qualité et la promotion du territoire. Le rapport est disponible depuis le site de l'ANEM.

www.anem.org

Sport durable

La Charte du sport pour l'environnement et le développement durable, initiative du CNOSF, est en cours d'élaboration. L'objectif visé est de compléter l'Agenda 21 du sport français (adopté en 2003 par le CNOSF) par un document exprimant les objectifs que se donne le mouvement sportif en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ce document "cadre" permettra aux fédérations et associations d'élaborer leurs propres programmes d'action. Il permettra de conduire de manière plus efficace le travail d'accompagnement du mouvement sportif. Un document de consultation est en ligne afin que chacun puisse participer à ce travail.

www.sport21.fr

Erratum

Lettre de janvier 2008, page 4. Le point sur... : "Les flux de formation sports de nature en 2006". En 2006, le MSJS a délivré près de 15 000 diplômes professionnels (et non 72 000), dont 10 500 dans le secteur sport.

Pour les diplômes de niveau 4 "activités équestres" délivrés en 2005, il manquait les mentions équitation et tourisme équestre du BP JEPS (respectivement 195 et 52 diplômés). Il manquait également l'option avion et ses 17 diplômés délivrés en 2006 pour les BEES1 "sport de nature".

www.sportsdenature.gouv.fr

En kiosque

Les établissements et l'emploi salarié dans les activités physiques et sportives de nature

Publié par la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté, ce document présente les résultats d'une enquête et d'une analyse spécifique de l'emploi salarié dans le champ des sports de nature dans le département du Doubs.

www.sportsdenature.gouv.fr

Emploi et qualifications

La rubrique "expertises" du site du réseau des sports de nature propose des ressources complémentaires au "Guide méthodologique du diagnostic de l'emploi dans les sports de nature" paru en 2007.

www.sportsdenature.gouv.fr

Réussir sa politique vélo

"Outils pratiques pour une communication efficace" est un guide réalisé par l'Association des départements cyclables (ADC) et le cabinet Altermodal.

A destination des équipes et personnels des collectivités territoriales, ce document compile toutes les raisons pour lesquelles une politique cyclable est pertinente. Thème par thème, sont regroupés : documents statistiques, arguments pour convaincre.

www.territorial.fr

Nature en poche

Ce guide pédagogique illustré, à l'intention des pratiquants de sports de nature, est édité par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il sera diffusé dans les offices du tourisme, aux participants lors des manifestations sportives, auprès des associations sportives et dans le réseau du Parc : relais équestres, hébergements Rando accueil, Gîtes Panda, Relais du parc, établissements partenaires, prestataires de sports de nature. Par ailleurs, il sera prochainement disponible sur le site du PNR.

www.parc-volcans-auvergne.com

Handisport de nature

Le département Sports de Nature de la Fédération Française Handisport (FFH) a ouvert un nouveau site internet. L'ergonomie a été améliorée afin de simplifier l'accès aux contenus.

www.handisport-nature.org

Savoir bien communiquer

"Kit'Kom", c'est le nom du guide pratique sur le thème de la communication externe publié par le CROS Aquitaine. Cinq chapitres exposent les principes et règles de base de la communication écrite et orale, parfaitement adaptés aux acteurs des sports de nature. Le document est téléchargeable depuis le site du CROS Aquitaine.

www.crosaquitaine.org

Administration centrale

Une mission des sports de nature

Depuis 2002, le ministère s'est impliqué dans le développement des sports de nature afin d'assurer une meilleure prise en compte de ces enjeux. A la direction des sports, au sein de la sous direction de l'action territoriale, le bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôle ressources (DSB1) traite l'ensemble de ces questions. Vos correspondants :

Eric JOURNAUX



Adjoint à la chef de bureau

- ① Sports de nature : suivi réglementaire ; relation CNOSF ; emploi - formation ; relations interministérielle et interfédérale "aérien"
- ① Animation sportive territoriale
- ① Développement durable

① contact : eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : DS B1 : 01 40 45 96 29 - PRNSN : 04 75 88 15 24

Pôle ressources national sports de nature

Une coordination décentralisée

Pour renforcer les compétences de ses agents (information, formation, conseil, expertise et évaluation) et afin de partager les connaissances, le MSJS a créé un Pôle ressources national sports de nature (PRNSN) au sein du Centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) Rhône-Alpes sur le site de Vallon Pont d'Arc. Sa vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Le PRNSN est un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition des agents du MSJS et de l'ensemble des acteurs locaux du sport.

Thierry BEDOS



Coordinateur du PRNSN

- ① Suivi des cellules sports de nature en région ;
- ① Regroupements des référents SN ;
- ① Coordination des stages de formation continue sports de nature (Plan national de formation MSJS) ;
- ① Animation du comité de pilotage CDESI / PDESI
- ① Animation du groupe ressources "espaces, sites et itinéraires"

① Animation du comité méthodologique des Rencontres nationales tourisme et des loisirs sportifs de nature.

① Impacts socio-économique des sports de nature

① contact : thierry.bedos@jeunesse-sports.gouv.fr

Aurélien DUMAS



- ① Secrétariat du PRNSN ;
- ① Administration des outils extranets du réseau.

① contact : aurelie.dumas@jeunesse-sports.gouv.fr

Emilie LEMAISTRE



- ① Animation du centre d'information et de documentation ;
- ① Site internet du réseau sports de nature ;
- ① Lettre du réseau sports de nature : rédaction.

① contact : emilie.lemastre@jeunesse-sports.gouv.fr

Daniel CHAREYRON



① Suivi du Pôle ressources national des sports de nature ;

① Regroupement des référents sports de nature ;

① Relation DRHACG. Formation professionnelle initiale et continue

① Dossier tourisme ;

① Groupe ressources littoral ;

① Relation avec le PRN "sport et handicap"

① Relations interministérielle et interfédérale "nautique" ;

① contact : daniel.chareyron@jeunesse-sports.gouv.fr

Pascale RICHARD



① Dossiers environnement, territoires et développement durable ;

① Partenariats gestionnaires d'espaces naturels ;

① Espaces, sites et itinéraires. Liens avec RES, CNOSF et CDESI ;

① Chiffres clés et communication ;

① Sports de nature et fonctions sociale et éducative ;

① Relation avec la DJEP ;

① Relations interministérielle et interfédérale "terrestre" ;

① Politique du vélo.

① contact : pascale.richard@jeunesse-sports.gouv.fr

Francis GAILLARD



① Suivi des cellules sports de nature en région ;

① Suivi des fédérations sports de nature ;

① Animation du Groupe de pilotage raids multisports de nature ;

① Suivi du groupe ressources littoral (animation ENV) ;

① Lettre du réseau sports de nature : programmation

① contact : francis.gaillard@jeunesse-sports.gouv.fr

Christophe MARTINEZ



① Suivi des cellules sports de nature en région ;

① Formation initiale des professeurs de sport, module SN ;

① Animation du groupe ressources "emploi-formation"

① Animation du comité de pilotage de la base de données des personnes ressources en sports de nature (BDPRSN) ;

① Lettre du réseau SN : rédaction.

① contact : christophe.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr

David RONTET



① Suivi des cellules sports de nature en région ;

① Suivi de la BD PRSN ;

① Animation du comité méthodologique des Rencontres nationales TLSN et accompagnement de l'organisateur ;

① Animation du Groupe de pilotage raids multisports de nature.

① contact : david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr

Mathieu MORVERAND



① Suivi des cellules sports de nature en région ;

① Animation du groupe expert juridique.

① contact : mathieu.morverand@jeunesse-sports.gouv.fr

Jean KANAPA



① Suivi des cellules sports de nature en région ;

① Animation du groupe ressources "inspecteurs coordinateurs" ;

① Suivi des enquêtes métiers.

① contact : jean.kanapa@jeunesse-sports.gouv.fr

Retour aux sources

Le mot "handicap" renvoie à une conception bien différente étymologiquement de celle qui lui est associée couramment. **En effet, l'origine anglaise du mot "handicap" est issue de l'expression "hand in cap",** la main dans le chapeau, un jeu de hasard anglais. Ce terme est ensuite repris notamment dans les courses hippiques avec des "handicaps" qui sont imposés aux chevaux les plus performants avant la course pour rendre cette dernière plus passionnante. **Passé d'anglais en français, le mot conserva cette valeur** dans la langue des turfistes, puis en cyclisme à la fin du XIXe siècle. Les "handicapés", toujours d'après la langue anglaise, devinrent des défavorisés sur le plan physique ou mental. Le mot eut un succès foudroyant, parce qu'il permettait de remplacer des termes plus brutaux et, espérons-le, parce qu'il conservait discrètement sa valeur initiale, suggérant de remédier à l'inégalité des chances. Ce qui conduit à reconnaître que le handicapé physique peut être intellectuellement supérieur, et le handicapé mental être physiquement et affectivement remarquable. **Un anglicisme politiquement correct, certes, mais très recommandable.**

Si la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées marquait la reconnaissance du handicap, elle n'en donnait aucune définition, ce qui fut chose faite par **la loi du 11 février 2005** (n°2005-102 relative à l'égalité des droits et des chances) qui **définit le handicap dans toute sa diversité**. Son article 2 stipule que "constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant."

Pratiques sportives de nature et handicaps

L'action du ministère chargé des Sports s'inscrit dans une politique plus générale, notamment au travers de la loi du 11 février 2005 qui rappelle que, dans le champ des loisirs, l'accès aux pratiques sportives est un droit pour toute personne en situation de handicap.



Le ministère affiche l'accès aux pratiques sportives des personnes en situation de handicap comme une priorité depuis plusieurs années et, de fait, veille à rendre accessible la pratique des sports de nature à ce public.

Pour la mise en œuvre de sa politique, le ministère s'appuie sur **trois fédérations délégataires** :

- la Fédération française de sport adapté pour les personnes présentant une déficience mentale, psychique ou cognitive ;
- la Fédération française handisport pour les personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur ;
- la Fédération sportive des sourds de France pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Un réseau de personnels techniques et pédagogiques des services déconcentrés, établissements et écoles nationales du ministère a été créé en 2004 avec la nomination de **référénts "sport et handicaps"** et de **référénts régionaux "Sports sports de nature"**.

Le ministère s'est également doté de **pôles ressources nationaux sur ces deux thématiques**, véritables lieux d'expertise, d'information, de conseil et de documentation pour tous les porteurs de projets et les membres de ces réseaux. Enfin, **des subventions spécifiques à la mise en accessibilité des équipements sportifs** sont attribuées par le Centre National pour le Développement du Sport.

Pourquoi le ministère souhaite-t-il accorder une place particulière à cette problématique de l'accès aux sports de nature des personnes en situation de handicap ?

C'est tout d'abord **une demande de plus en plus forte** de la part des personnes en situation de handicap d'avoir accès à des pratiques sportives dans des espaces et sites naturels. Au même titre que les pratiquants "valides", elles aspirent à une pratique de loisirs, leur permettant tout à la fois de se dépenser à des fins de "mieux être" mais également de rééducation et d'insertion sociale. Si la compétition reste "la vitrine" des fédérations, la prise en compte de ces nouveaux besoins fait l'objet de réflexions et d'actions innovantes de la part de ces mêmes fédérations et d'associations affiliées.

Aussi, **de plus en plus de projets territoriaux se mettent en œuvre sur et autour de cette problématique**. A titre d'exemple, les Pôles d'Excellence Rurale (PER), comme celui des "grands lacs du Morvan", porté par le Parc naturel régional du Morvan (Bourgogne) ambitionnent de rendre les pratiques sportives de nature accessibles aux personnes handicapées.

Sports de nature et handicaps



Elles sont le résultat d'actions combinées entre les gestionnaires d'espaces, les services de l'Etat - dont les réseaux "sport et handicaps" et "sports de nature"- et de leurs partenaires. De ce point de vue, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de ces projets, avec, entre autres, la mise en accessibilité des équipements et la mise à disposition d'éducateurs sportifs territoriaux.

Au delà, le ministère collabore avec le CNFPT pour que les **cadres territoriaux et les cadres d'Etat** aient accès à moyen terme, à des **formations communes** sur cette problématique.

Une pratique sportive de nature participe également à l'adaptation de la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne, par un transfert des techniques et des attitudes acquises. En effet, les trottoirs, les imperfections des chemins, les pas de porte légèrement surélevés sont autant d'obstacles quotidiens que la personne à mobilité réduite est obligée de franchir : la manipulation du fauteuil et l'apprentissage au maniement du dit fauteuil en sont améliorés. A terme, ces pratiques en milieu naturel renforcent l'autonomie de la personne et sa confiance en elle.

C'est enfin **une réponse institutionnelle à la loi du 11 février 2005 qui rappelle le droit à tous à tout type d'activités**.

Il paraît essentiel de rappeler que **la pratique des sports de nature pour les personnes en situation de handicap doit émerger d'une réflexion globale** : depuis l'accessibilité des transports vers le lieu de pratique, jusqu'à la qualification de l'encadrement avec la mise à disposition de matériel adapté et une accessibilité du site. Par ailleurs, une attention particulière devra être également portée à l'accessibilité de lieux d'hébergement à proximité pour garantir la bonne réalisation du projet d'activités.

➤ **Pôle ressources national Sport et handicaps**

➤ **Fédération française de handisport, département fédéral des sports de nature**

➤ **Pôle ressources national Sports de nature**